

COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

Etaient présents : Mmes/MM. ORLANDO – FOUILLER – GROSJEAN – DEBUE – PALMA – RICHARD - BERAUDO – ALLEMAND – CATEL – DUVERGER - KEDROFF - LUCIBELLO – MAUREL - MOULINAS – PERILLIER – SCHMITZ – RIVOAL – BERTHIER – ROUBAUD M. - FAURE – MASSEY – TRALONGO

Procuration : N. MOULINAS LE GO à P. CATEL
S. SILVY à J. FOUILLER
G. ROUBAUD à E. MASSEY
A. GAGNIARD à P. TRALONGO

Absents : Mme CARLIER

Secrétaire : Monsieur PALMA Eric

Le procès verbal de la séance du 17 février 2011 est adopté.

Abstentions : Mmes/MM RIVOAL – BERTHIER – M. ROUBAUD - FAURE

1 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion aux Petites Villes de France

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un environnement juridique changeant et empli d'incertitudes pour l'avenir de nos collectivités, il conviendrait d'intégrer un réseau d'élus et de communes afin d'agir et de se faire entendre dans tous les grands débats nationaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Caumont sur Durance adhère à l'Association des Petites Villes de France dont les problématiques recouvrent celles que la commune a.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Association des Petites Villes de France.

2 – PATRIMOINE – Vente d'un autel en bois

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune possède un autel en bois peint dont la paroisse affectataire n'a pas l'usage.

Une demande a été formulée pour qu'il puisse être cédé à MEYRARGUES (Bouches-du-Rhône) afin d'être installé dans une chapelle.

Monsieur le maire indique que lors du recensement des biens de l'Eglise à la suite des lois de 1905, il avait été évalué à 100 F (1906) ce qui équivaldrait à 366 €aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Rejette la proposition de cession de cet autel, élément du patrimoine communal.

3 – DOMAINE – Servitude GDF – Parcelle BE 11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 10 octobre 2007 une convention de servitude a été signée entre la commune et Gaz de France pour le passage d'une canalisation de gaz sur la parcelle B 1183 devenue BE 11 et correspondant à la salle des sports.

Cependant, aucune délibération n'est intervenue depuis pour permettre la régularisation de cette servitude. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'acceptation de la servitude et l'autorisation de signer l'acte la régularisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la création d'une servitude sur la parcelle BE 11 au profit de Gaz de France ;
- Autorise le Maire à signer l'acte régularisant cette servitude.

4 – DOMAINE – Servitude EDF – Parcelle BE 11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 7 décembre 2007, une convention de servitude a été signée entre la commune et Electricité de France pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle B 1183 devenue BE 11 et correspondant à la salle des sports.

Cependant aucune délibération n'est intervenue depuis pour permettre la régularisation de cette servitude. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'acceptation de la servitude et l'autorisation de signer l'acte la régularisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la constitution d'une servitude sur la parcelle BE 11 au profit d'Electricité de France ;
- Autorise le Maire à signer l'acte régularisant cette servitude.

5 – DOMAINE – Modification de la délibération n° 8 du 15/12/2010 – Acquisition R.F.F.

Monsieur le rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2010, il a accepté d'acquérir auprès de Réseau Ferré de France la parcelle BL 108 moyennant le prix de 5 000 €

Monsieur le Maire indique que R.F.F. est assujetti à la TVA et que le prix indiqué est hors taxe soit 5 980 € toutes taxes comprises.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce nouveau prix d'achat.

Monsieur GROSJEAN indique que par mail reçu entre temps, le nouveau prix est de 8 372 € TVA sur marge incluse. Il explique que ce prix tient compte des frais et marges que R.F.F. ne peut pas vendre en deçà.

Compte tenu d'éléments nouveaux intervenus entre la date de la convocation et la tenue de la séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renvoyer cette question.

6 – URBANISME – Retrait des délibérations n° 3 – 4 et 5 du 15/12/2010 – Cessions à Mistral Habitat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il ne lui a pas été fourni tous les éléments d'information nécessaires lors des délibérations du 15 décembre 2010 relatives aux cessions immobilières à Mistral Habitat.

En effet, bien que les services municipaux en soient en possession, la note de synthèse ne mentionne pas les avis de France Domaine obligatoires en pareille matière.

Par ailleurs, un rectificatif à la note a été adressé tardivement s'agissant de la délibération n° 4.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer les délibérations :

- n° 3 – URBANISME – Logements sociaux – Véranda I
- n° 4 – URBANISME – Logements sociaux – Véranda II
- n° 5 – URBANISME – Logements sociaux – Le Pesquier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retire les délibérations n° 3 – 4 et 5 du 15 décembre 2010 relatives aux cessions à Mistral Habitat.

7 – URBANISME – Retrait de la délibération n° 5 du 28/01/2011 – Majoration du COS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 5 du 28 janvier 2011, il autorisait une majoration du COS de 50 % sur les terrains d'assiette du projet de logements avenue du Maréchal Leclerc.

Par lettre du 24 février 2011, Monsieur le Sous Préfet d'Apt, sans contester le fonds et la finalité, conteste la procédure suivie qui ne correspond plus à la réglementation.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la retirer.

Monsieur RIVOAL pense que le retrait de cette délibération aura un effet sur celle prise lors du Conseil du 17 février relative à la vente des terrains à l'OPH de la Ville d'Avignon, compte tenu que l'avis des Domaines prenait en compte l'évolution du POS.

Monsieur GROSJEAN répond négativement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retire la délibération n° 5 du 28 janvier 2011 relative à la majoration du COS avenue du Maréchal Leclerc.

8 – FINANCES – Admission en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame la Trésorière de Cavaillon lui a soumis un état des titres de recette pour admission en non valeur.

Cela concerne la période 1996 à 2009 pour un montant global de 2 434,08 € et 12 débiteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'admettre en non valeur divers titres de recette pour un montant global de 2 434,08 €

9 – BUDGET – Débat d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire, imposé par l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il est précisé que ce débat est informel et que la délibération constatant que le débat a bien eu lieu n'est pas soumise au vote du conseil municipal.

En effet, il permet à l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal,

-d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
-de discuter des orientations budgétaires et notamment de la nécessité ou non de recourir à l'augmentation des taux des différentes bases des impôts locaux, à savoir :

taxe d'habitation : taux actuel 13,75
taxe foncière (bâti) : taux actuel 27,95
taxe foncière (non bâti) : taux actuel 66,33.

Cette année, la majorité municipale ne souhaite pas augmenter les taux de l'impôt la concernant.

1°) la situation financière de la commune :

a) – Analyse de l'exécution du budget antérieur

Au titre de l'exercice 2010, la commune n'a pu que dégager de quoi rembourser le capital de la dette sans puiser dans ses excédents antérieurs.

L'analyse des soldes intermédiaires montre une épargne nette (recettes de fonctionnement de l'exercice – dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice – capital dû à l'échéance) de 63 € Cela est dû à une baisse des recettes de fonctionnement (1) ; une hausse des charges d'exploitation (2) et du capital remboursé (+ 14,20% soit + 52.638 €).

(1) Malgré une progression de la fiscalité directe (+2,70%) essentiellement due à la revalorisation des bases, les recettes sont en deçà de celles de 2009 de 73.787 € Les dotations de fonctionnement stagnent (- 0,05%). Ce sont les ventes de produits qui impactent le résultat (- 92.503€).

(2) S'agissant des dépenses de fonctionnement, la commune a maintenu ses efforts pour maîtriser les charges courantes entraînant une baisse de ces dépenses de – 1,3%. Par contre, les charges de personnel et de transferts progressent de plus de 5%.

Pour le personnel, cette progression est cohérente compte tenu du phénomène bien connu du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) consécutif aux avancements et au déroulement de carrière des agents.

Pour les transferts, ce sont des charges que la commune ne maîtrise pas : contingent incendie, contributions aux organismes de regroupement, subvention au CCAS.

Concernant la section d'investissement, il convient de souligner que ces dépenses ne s'inscrivent pas dans un cycle annuel mais plutôt dans un continuum linéaire et donc, que le compte administratif n'est que la photographie de la situation comptable de la section au 31 décembre. En effet, des opérations sont en cours d'exécution.

Néanmoins, on peut noter qu'au 31 décembre la section était légèrement déficitaire (- 24.274 €) et que pour la deuxième année consécutive il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Après les efforts considérables faits depuis plus de 3 ans pour maîtriser les dépenses, le compte administratif 2010 aujourd'hui arrêté, est conforme à nos attentes :

- résultat de la section de fonctionnement :	397.311,45 €
- résultat de la section d'investissement :	625.058,56 €
- résultat de l'exercice :	1.022.370,01 €
soit + 19.389,37 €	

Cependant, il convient de corriger le résultat d'investissement de – 103.600 € montant correspondant au solde des restes à réaliser (dépenses engagées non encore payées au 31 décembre 2010, moins les recettes avérées non encore encaissées à la même date) soit résultat net d'investissement de 521.458 €

b) – Analyse de la structure du prêt contracté à taux variable en 2007.

Après étude et demande de rachat du prêt dit « toxique » à taux variable d'un montant de 1 500 000€ il s'avère que l'indemnité de pénalité s'élèverait à 210 000€ La connaissance de cette donnée nous a permis d'analyser qu'il n'était pas souhaitable de procéder au rachat de ce prêt dans l'immédiat. Effectivement, en prenant l'hypothèse d'un taux d'inflation de 3% au regard d'un taux fixe de crédit à 4% il nous faudrait presque 6 ans pour amortir l'indemnité. Il faut également noter que l'indemnité est une charge de fonctionnement, il n'est donc pas souhaitable de venir obérer nos réserves d'autofinancement en venant imputer une charge financière de cette importance dans notre budget actuel.

2°) les orientations budgétaires :

Au vu des divers éléments évoqués précédemment et malgré les bons résultats obtenus au bilan sur les trois derniers années, nos possibilités d'investissement restent limitées, étant précisé :

- que l'inflation constatée sur les 12 derniers mois et connue à ce jour est de : 1,8%
- que, sauf modification des critères, la DGF est gelée,
- que le montant du produit des impôts locaux à taux constant sera a minima de 2.383.532 € étant précisé que nous n'avons toujours pas eu la notification des bases,
- que s'agissant des dotations allouées par le Grand Avignon en 2011 l'attribution de compensation, soit 442.737 € est en baisse du fait du transfert de charges liées à l'école de musique du Thor, et que pour la dotation de solidarité communautaire, DSC, qui était de 129 239 € en 2010, les services du Grand Avignon nous ont dit de prévoir 116.505 €.
- que l'annuité de la dette passe de : 266.275 € à 243.363 € en intérêts et de 399.114 € à 349.832 € en capital, soit à l'heure actuelle 593.195 €, ce qui représente une baisse de 10,85 %.
- que, l'augmentation du contingent dû aux services d'incendie est de 5 % (123.921 € au lieu de 118 020 €)

Enfin, en ce qui concerne la section d'investissement, il convient :

- 1 - de prioriser l'indispensable,
- 2 - de terminer les programmes engagés,
- 3 - de continuer d'aller chercher des aides sous forme de subventions de nos partenaires institutionnels, afin d'alléger au maximum la charge restante à la commune sur les programmes d'investissement,
- 4 - de poursuivre la politique engagée concernant la construction de logements à loyers modérés en trouvant un subtil équilibre entre l'aménagement du territoire et les obligations que nous imposent la loi SRU,
- 5 - de continuer à consolider nos finances sur les prochains exercices afin d'avoir les capacités budgétaires suffisantes pour nous permettre d'accompagner le financement du projet d'envergure structurant que nous allons déployer et qui consiste à construire un nouveau groupe scolaire.
- 6 - de continuer et de mener à bien notre projet de PLU (plan local d'urbanisme).

En conclusion, je dirais que malgré le lourd passif trouvé à notre arrivée, nous nous sommes attelés à redresser une situation délicate. Aujourd'hui, au regard d'une gestion rigoureuse

retrouvée, nous donnerons les moyens nécessaires à notre commune pour se doter de son nouveau groupe scolaire. Ceci en toute transparence avec nos concitoyens mais aussi avec l'administration fiscale. En corolaire de ce grand projet, nous mènerons à bien les différents programmes annoncés comme par exemple le rond point de la place du marché aux raisins, la Véranda 1 et 2, le bâtiment côté Sud, le nouveau stade Belle Isle, la vidéo surveillance et autres jardins familiaux... Notre village évolue, sa population augmente. Nous nous devons de prévoir ces modifications en anticipant ces phénomènes afin de faire face, au moment opportun, à des dépenses incontournables.

Je vous propose maintenant, de voir l'état des propositions de subventions allouées aux diverses associations de la commune.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre écoute...

Monsieur le Maire introduit le débat par des observations d'ordre général puis cède la parole à Monsieur PALMA, adjoint délégué aux finances.

Monsieur PALMA donne une analyse de l'exécution du budget et de l'évolution des chapitres tant en dépense qu'en recette entre 2009 et 2010.

Il trace ensuite les grandes lignes qui détermineront la construction du budget 2011 ainsi que les programmes structurant projetés sur les exercices comptables à venir comme la réalisation d'un groupe scolaire, des programmes de logements sociaux ou la construction d'une nouvelle caserne pour les sapeurs pompiers.

Il précise que le budget sera établi sans hausse des taux d'imposition et en évitant le recours à l'emprunt.

Madame Michèle ROUBAUD déplore qu'il n'y ait pas eu de supports papier de distribuer. Cela ne permet pas de suivre.

Monsieur RIVOAL remarque que le débat continu à faire référence à la gestion de la précédente municipalité. Monsieur le Maire rétorque que cela souligne les efforts fait par l'équipe actuelle qui permettent d'avoir une trésorerie en fin d'exercice de plus d'un million quand ses prédécesseurs avaient laissé les caisses vides quoiqu'en dise Monsieur RIVOAL.

Monsieur FOUILLER expose la demande du SDIS 84 au sujet du Centre de Secours de Caumont. Celui-ci n'est plus aux normes et il est nécessaire de construire une nouvelle caserne pour les pompiers sous peine de voir disparaître les pompiers de Caumont. Il indique que cela n'est pas pour cet exercice, cela dépendra de la programmation du Conseil Général. Il demande à Monsieur RIVOAL son sentiment sur ce point.

Monsieur RIVOAL indique qu'il lui est difficile de se prononcer comme ça, n'ayant pas connaissance du projet. Néanmoins, sur le principe du maintien d'un centre de secours à Caumont, il est d'accord.

Il est fait remarquer par Monsieur PALMA à ce propos, qu'il est dommage que l'ancienne équipe municipale ait vendu cette caserne des pompiers au Conseil Général alors même qu'il ne restait que 2 ans pour solder son emprunt.

Le Conseil Municipal atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

10 – ASSOCIATIONS – Subventions 2011-03-22

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau de proposition de subventions aux associations pour l'exercice 2011.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION attribuée en 2011	ASSOCIATIONS	SUBVENTION attribuée en 2011
Amicale du Pesquier	2 300,00	Comité Œuvres Sociales	10 000,00
Amicale Laïque FRJEP	1 000,00	Coop Ecole Elémentaire	7 900,00
Amicale des Pompiers	3 050,00	Coop Ecole Maternelle	1 100,00
Fédération André Maginot - Caumont	360,00	Cyclo Club	1 800,00
Boules	1 200,00	Don du Sang	600,00
CAUE - Comité Architecture Urbanisme	812,00	Entraide Caumontoise	1 100,00
Chorale - Fournigüé	1 500,00	Espace Gym	2 500,00
Club Echech Caumont	400,00	FDGDON (prot. Végétaux)	700,00
CMV - Chambre de Métiers de Vaucluse	150,00	Comité Fêtes	45 000,00
Comité CDHR - Façades	3 817,00	Fournigüé	4 500,00
Comité Jumelage	3 500,00	Gym Tonic	1 000,00
Judo	2 500,00	Secours Catholique	700,00
Les Ecoliers de la Durance	150,00	Senot	300,00
Les Galopants	700,00	Tennis	2 500,00
Le XIII Provençal	1 500,00	3ème Age	1 200,00
Mémoire de Poilus	500,00	Union Dép. Pompiers	100,00
Office Régional Culture	0,00	Vigilante	900,00
Parlaren	200,00	Foot Vétérans	500,00
PEEP	0,00	Les Carteux	200,00
Pégase	0,00	Le Clin d'Œil Caumontois	100,00
Prévention routière	150,00	Les Amis de l'Orgue	800,00
Prévigrèle	923,00	Le Faire à Cheval	500,00
Billard Caumontois	1 000,00	Don Boule de Neige	200,00
Country Dance	300,00	Caumont Sports Mécaniques	1 000,00
Football	8 500,00	Les Copains d'Abord	200,00
Saint Symphorien	300,00	ASA du Canal Saint Julien	5 000,00

Monsieur RIVOAL expose que précédemment les attributions de subventions prenaient en compte un critère relatif au rendu social de l'association à la commune. Cela ne semble plus

être une règle générale et prend en exemple l'attribution du Billard Caumontois comparée à celle du Judo Club.

Monsieur FOUILLER indique que le Billard regroupe environ 40 personnes, qu'il participe à des compétitions dans lesquelles il a des résultats. Par ailleurs, il est de notoriété publique que des associations ont beaucoup d'argent en caisse. Il est très difficile de leur faire admettre qu'elles doivent le mentionner dans l'état de leur budget.

Monsieur TRALONGO note la diminution de la réserve.

Monsieur MASSEY rappelle que l'an passé le Conseil Municipal avait accordé une subvention exceptionnelle qui devait venir en déduction de celle de cet exercice.

Il demande si les 45 000 € seront suffisants pour l'organisation des 6 manifestations prévues par le Comité des fêtes.

Monsieur le Maire lui répond affirmativement.

D'autre part, il note que la Nouvelle Jeunesse Caumontoise n'a pas de subvention.

Monsieur GROSJEAN intervient pour dire que c'est à sa demande. En effet, à l'occasion du vide grenier organisé par cette association, les traçages à la peinture rouge pour les emplacements ont été faits alors que les services municipaux venaient de repeindre les emplacements de stationnement. C'est à titre de dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de subventions aux associations pour l'année 2011 telles qu'établies dans le tableau ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS LE GO (pp) - GROSJEAN – DEBUE – PALMA – RICHARD - BERAUDO – ALLEMAND – CATEL – DUVERGER - KEDROFF - LUCIBELLO – MAUREL - MOULINAS – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY (pp) – TRALONGO - GAGNIARD

Se sont abstenus : Mmes/MM RIVOAL – BERTHIER – M. ROUBAUD – FAURE – MASSEY – G. ROUBAUD (pp)

QUESTIONS ORALES

Le groupe de Monsieur RIVOAL interroge le Maire sur les critères d'attribution des logements sociaux compte tenu de leur typologie et des dispositifs de financement.

Monsieur le Maire maintient le fait que compte tenu des plafonds de ressources applicables, une large majorité de Caumontois pourraient prétendre à ce type de logement. S'agissant des attributions, il indique avoir reçu les assurances du Grand Avignon et des bailleurs sociaux que la commune pourrait avoir la maîtrise du choix des attributions, qui remplissent les conditions d'accès à ces types de logements.

Il indique également que les demandes actuelles couvrent la future offre. Il y a même des demandes pour le programme de la route de Cavaillon.

Le Maire
Roger Orlando